

DESTINATAIRES : Ressources résidentielles

EXPÉDITEUR : Nancy Rooney, chef de service gestion et relations contractuelles des RNI

DATE : 20 avril 2020

OBJET : **COVID-19 – Consignes du MSSS**

Bonjour,

Par la présente, nous souhaitons vous informer de deux consignes émanant du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) :

1. Réintégration des usagers en ressource à la suite d'un séjour à l'urgence ou d'une visite à un établissement de santé et de services sociaux :

- L'objectif de cette consigne est d'assurer un retour sécuritaire à la clientèle qui réside en ressource. Il est important de noter que vous ne pouvez refuser à un usager de réintégrer son milieu de vie à la suite d'une visite inférieure à 24 heures.

Par conséquent, la mesure nécessitant l'obligation, pour un usager vivant en ressource, d'avoir reçu un résultat négatif de dépistage de la COVID-19 avant un retour à sa résidence ne s'applique pas dans ce contexte.

2. Visites non annoncées à l'avance :

- Des visites non annoncées à l'avance seront effectuées de façon continue dans tous les milieux de vie qui accueillent des aînés ou des personnes vulnérables à la COVID-19 afin d'observer la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière de prévention et de contrôle des infections, le respect des directives ministérielles, de même que l'organisation des soins et services en contexte de pandémie.
- Les ressources dans lesquelles des cas sont suspectés ou confirmés seront visitées rapidement afin de s'assurer de la mise en place des mesures de prévention de la contagion.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.